Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 35 (1890)
Heft: 9

Artikel: Rassemblement de troupes de 1890
Autor: Lecomte / Ceresole, P. / Wieland, H.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348178

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVe Année. N° 9. Septembre 1890

Rassemblement de troupes de 1890.

Ce rassemblement vient de se terminer. Tout y a marché convenablement et correctement, conformément au programme, sans incident marquant, sauf qu'aux pluies diluviennes du début, qui avaient fait penser, un moment, à un licenciement prématuré, succèda un temps splendide et très reconfortant pour les troupes.

On peut donc dire, avec la foule des spectateurs qui assistaient aux dernières manœuvres et à l'inspection du 11 septembre, à Prévonloup, que le rassemblement a « bien réussi. »

M. le colonel Hauser, chef du Département militaire suisse, a adressé l'ordre du jour ci-après :

Officiers, sous-officiers et soldats,

Le rassemblement de troupes de 1890 va finir. Après les pluies qui ont rendu si difficiles vos cours préparatoires, un temps magnifique a favorisé vos manœuvres de division.

Vous allez reprendre vos occupations civiles.

Le chef du Département militaire fédéral, qui a suivi vos exercices, se fait un devoir, au moment où il va prendre congé de vous, de reconnaître que le rassemblement de troupes de 1890 marque un progrès considérable dans le développement de notre armée et dans sa préparation à la guerre.

Tout n'a pas été irréprochable sans doute, mais je suis heureux de vous rendre ce témoignage, et je considère comme mon devoir de remercier la direction des manœuvres pour ses dispositions claires et précises, les commandants des divisions et des corps de troupes pour l'exécution à la fois sérieuse et énergique des ordres reçus, et les troupes elles-mêmes pour la bonne volonté et la discipline qu'elles ont témoignées dans les marches et dans les exercices de combat.

Dieu veuille que le moment où vous serez appelés à mettre au service de l'intégrité et de l'indépendance de notre chère patrie ce que vous avez appris soit encore loin de nous. Mais, si ce jour arrive, alors, officiers, sous-officiers et soldats de la Ire et de la IIe division, la patrie, je le sais, pourra compter sur vous, et votre patriotisme comme votre dévouement seront à la hauteur des plus grands sacri-

fices, et la landwehr, dont deux régiments ont pris part au rassemblement de troupes, ne restera par en arrière de l'élite.

Rentrez donc dans vos foyers, et gardez comme moi un bon souvenir du rassemblement de troupes de 1890.

Romont, le 10 septembre 1890.

Nous esquisserons les principaux traits de ces journées laborieuses et instructives d'après les documents officiels que nous réunissons dans ce numéro de la *Revue*.

Tout ce qui concerne l'organisation, les effectifs, les cours préparatoires est connu par les ordres généraux qui ont été largement publiés. Nous ne pourrons qu'y renvoyer nos lecteurs dans le cours du récit des manœuvres.

IIe DIVISION

Les *manœuvres de régiments d'infanterie* ont eu lieu les 2 et 3 septembre, d'après les programmes et sous la direction des commandants de brigades, sans armes spéciales.

Il faut remarquer, à cette occasion, que les manœuvres de divisions devaient, dans l'origine, avoir lieu sur le terrain entre Fribourg et Romont, et que c'est dans cette prévision que les casernements indiqués au *Tableau des Ecoles* avaient été élaborés et fixés. Plus tard, la direction des manœuvres trouva bon de substituer à ce terrain celui de la région entre Romont et Châtel-St-Denis. Mais la dislocation du tableau des Ecoles ne fut pas modifiée, et il s'en suivit que la Ire division se trouva cantonnée sur le terrain même des manœuvres, tandis que la IIe division dut venir la chercher dès les environs de Neuchâtel, et profiter pour cela, de ses manœuvres de régiments des 2 et 3 septembre et de ses manœuvres de brigades des 4 et 5 septembre.

Les 2 et 3 septembre le 8e régiment défendant les abords de la Thièle et les marais d'Anet, fut refoulé sur Morat par le 7e régiment venant de Colombier. Pendant ces mêmes journées les 5e et 6e régiments s'abordèrent entre Fribourg et Morat, combattirent autour de Courtepin surtout, et le 3 septembre au soir se trouvèrent réunis aux environs de ce village.

Le même soir la IVe brigade fut rejointe à Morat par deux escadrons de dragons, un régiment d'artillerie et deux ambulances, et la IIIe brigade reçut aussi le renfort de deux compagnies de cavalerie et d'un régiment d'artillerie.

Ordre no 1.

Manœuvres de brigades les 4 et 5 septembre 1890.

Précédées par les cours préparatoires, tels qu'ils sont indiqués

au Tableau des Ecoles et par les manœuvres de régiments des 2 et 3 septembre, les manœuvres de brigades combinées auront lieu dans la région Morat-Fribourg-Romont, d'après les données ci-après.

Idée générale.

Une armée du nord-ouest, qui s'avance sur le centre de la Suisse, détache de sa droite une brigade combinée (IVe brigade, colonel-brigadier Frey), *à travers la Thièle et par Ins (Anet) sur Morat et Fribourg.*

Une armée du sud-est, qui se porte à la rencontre de la précédente, détache sur sa gauche une brigade combinée (IIIe brigade, colonel-brigadier Techtermann), *qui doit maintenir Fribourg et pousser des reconnaissances offensives dans la direction de Morat.*

Le 3 septembre au soir, la brigade N.-O. a occupé Morat et placé ses avant-postes sur la ligne des hauteurs aux abords orientaux de Chevaleyres-Courgevaux-Villars-les-Moines-Oberburg-Hauteville.

Le même soir, la brigade S.-E. s'est avancée aux environs de Courtepin, plaçant ses avant-postes sur la ligne de la Biberen et du ruisseau de l'Echelle au nord de Vallenried.

Signes distinctifs : La IIIe brigade porte une bande blanche au képi.

Juges de camp : MM. Delarageaz et Isler, colonels, Denz et Nicolet, majors.

Fribourg, 1er septembre 1890.

Le commandant de la IIe division : LECOMTE, col.-div.

Ordre no 2.

Idée spéciale du 4 septembre.

La brigade N.-O. (IVe brigade combinée)[1] reçoit l'ordre *de marcher sur Fribourg et de s'emparer de cette ville.*

Place de rassemblement : en arrière de Courgevaux, soit au nord de la grande route de Morat à Courgevaux, vers la jonction du chemin de Villars-les-Moines.

Départ de la tête d'avant-garde à 8 1/4 h. du matin.

La *situation* le 4 septembre après midi et la *dislocation* pour les cantonnements ou bivouacs du 4 au soir seront données sur le terrain, à la critique, entre midi et une heure.

Fribourg, le 1er septembre 1890.

Le commandant de la IIe division.

---

[1] *Commandant :* colon.-brig. Frey. — *Troupes :* IVe brigade d'infanterie; 5e et 6e escadrons dragons ; 1/II régiment d'artillerie; 6e et 9e ambulances.

Ordre n° 3.

Idée spéciale du 4 septembre.

La brigade S.-E. (IIIe brigade combinée) [1] a l'ordre *de refouler l'ennemi, tout en se repliant sur Fribourg et en défendant surtout la ligne de la Sonnaz et les gradins de Grandfey, de Muttele, de Torry.*

Place de rassemblement : A la sortie ouest du village de Courtepin au nord de la grande route de Morat.

Départ de la tête d'avant-garde à 8 heures du matin.

La situation le 4 septembre après midi et la *dislocation* pour les cantonnements ou bivouacs du 4 au soir seront données sur le terrain à la critique entre midi et une heure.

Fribourg, le 1er septembre 1890.

Le commandant de la IIe division.

Ordre n° 4.

Situation le 4 septembre après midi.

Le combat s'est terminé aux abords du chemin de fer Fribourg-Berne, à la sortie ouest de Fribourg.

La brigade S.-E. (IIIe brigade combinée) a été refoulée dans la direction de Romont par les deux rives de la Glane.

Elle s'établit aux environs de Matran.

Quartier général : Matran.

Avant-postes : Ligne Petit-Bugnon — lisière du bois Murat-Maison-Neuve-Les Râpes-Froideville. (Le Croset reste inoccupé).

La brigade N.-O (IVe brigade combinée) a pris possession de Fribourg et environs et s'y cantonne. Elle reçoit des renforts.

Quartier général : Fribourg.

Avant postes : Ligne lisière bois Grattaleyvraz-Grand-Bugnon-Dailles-Villars-Platy-la Glane. (Le Croset reste inoccupé).

Dislocation : voir ordre-tableau n° 5 (IIIe brigade) et ordre-tableau n° 6 (IVe brigade).

Ordre-tableau n° 5.

Dislocation de la IIIe brigade le 4 septembre au soir.

IIIe brigade Etat-Major : Matran.

5e régiment infanterie Etat-Major : Matran.

Bat. n° 13. Froideville, Les Muesses, Grange-Neuve, Hauterive et avant-postes (1 section).

[1] *Commandant :* colon.-brig. Techtermann. — *Troupes :* IIIe brigade infanterie ; 2e bataillon carabiniers ; 4e escadron dragons ; 2e compagnie de guides ; 2/IIe régiment artillerie ; ambulances nos 7 et 10 (rejoindront de Morat dans la journée comme troupe neutre).

Bat. n° 14. Matran, Nonens et avant-postes.
Bat. n° 15. Avry-sur-Matran.

6e régiment infanterie,	Etat-Major	bivouac à Matran (1 détachement 6-8 dragons aux avant-postes).
Bat. n° 16		
Bat. n° 17		
Bat. n° 18		
Bat. n° 2 carabiniers		
2e régiment cavalerie,	Etat-Major	
Escadron n° 4		
Escadron n° 5		
Escadron n° 6		
2e régiment artillerie,	Etat-Major	
Batteries nos 9 et 10		
Ambulances nos 9 et 10		

NB. En cas de mauvais temps les bivouacs seraient remplacés par des cantonnements ordonnés le 4 septembre au matin.

Etat-Major de division Fribourg.
2e compagnie guides Fribourg.

Modifications à l'ordre-tableau n° 5.

Par suite des pluies, les *bivouacs* de la IIIe brigade combinée, projetés pour le 4 septembre au soir, sont remplacés par les *cantonnements* ci-après :

IIIe brigade infanterie, état-major :	Matran (ou Neyruz)
6e régiment » » »	id.
bataillon n° 16	Posieux.
» n° 17	Ecuvillens.
» n° 18	Neyruz.
» n° 2 carabiniers,	Cottens.
2e régiment cavalerie, état-major	Cottens.
Escadron n° 4	id. Nierlet.
» n° 5	id. id.
» n° 6	Chénens.
2e régiment artillerie, état-major	Chénens.
Batterie n° 9	id.
» n° 10	Autigny.
Ambulances 7 et 10	Matran.

Ordre-tableau n° 6.

Dislocation de la IVe brigade le 4 septembre au soir.

IVe brigade infanterie, état-major	Fribourg.
2e compagnie guides,	id.

7e régiment infanterie, état-major	Fribourg.
Bat. nº 19	id.
» nº 20	Corminbœuf.
» nº 21	Fribourg.
8e régiment infanterie, état-major	id.
Bat. nº 22	id.
» nº 23	Grange-Paccot.
» nº 24	Cormanon, Montcor et avant-postes.
IIe brigade artillerie, état-major	Fribourg.
1er régiment id.	Givisiez.
Batterie nº 7	id.
» nº 8	id.

3e régiment artillerie, état-major, et batteries 11 et 12 Tavel, Menziswyl, Villars-les-Joncs, Bellevue.

2e parc de division et colonnes de parc 3 et 4, Guin, St-Wolfgang, Mariahilf, Balliswyl.

2e bataillon du génie, état-major, et compagnies de sapeurs, pontonniers et pionniers, Payerne.

2e lazaret, état-major, Fribourg.

Ambulances 6 et 9 Neyruz.

NB. Etat-major de division, à Fribourg.

Ordre nº 7.

Journée du 5 septembre.

Idée générale.

La brigade S. E. (IIIe brigade combinée) menacée d'être tournée par sa gauche, se replie sur Romont par la grande route de Cottens, Chénens, Villaz-St-Pierre, en faisant bonne contenance sur les positions de terrain favorables, notamment à Villaz-St-Pierre.

La brigade N. O. (IVe brigade combinée) poursuit vivement l'ennemi pour le rejeter sur Romont et au-delà si possible.

Fribourg, le 4 septembre 1890.

Le commandant de la IIe division, LECOMTE, col.-div.

Ordre nº 8.

5 septembre. Idée spéciale. Brigade S.-E.

La brigade S.-E. (IIIe brigade combinée [1]) reçoit l'ordre *de re-*

[1] *Commandant :* Col.-brig. Techtermann.
Troupes : IIIe brigade infanterie ; 2e bat. carabiniers ; 2e régiment dragons ; 2e régiment artillerie ; 1 détachement pionniers ; ambulances 9 et 10.

fouler l'ennemi des environs de Matran-Neyruz, puis de se replier sur les positions de Villaz-St-Pierre et Romont, au delà, en cas de besoin, sur les hauteurs de Sommentier et le Crêt, sans négliger de vigoureux retours offensifs.

Place de rassemblement : entre Neyruz et Matran.

En position de combat derrière les avant-postes à 7 1/4 heures matin.

Dislocation pour cantonnements du 5 au soir : voir ordre tableau nº 8 bis.

Fribourg, le 4 septembre 1890.

Le commandant de la IIe division.

Au même, à Cottens, le 5 septembre, à 8 1/2 heures matin.

Vous êtes menacé d'un mouvement tournant sur votre gauche dès Payerne (2e bataillon du génie) ; éclairez-vous dans cette direction et, s'il y a lieu, repliez-vous sur Romont et le Crêt.

LECOMTE, colonel-divisionnaire.

Ordre nº 9.

Idée spéciale. — 5 septembre. — Brigade N.-O.

La brigade N.-O. (IVe brigade combinée)[1] reçoit l'ordre *de s'avancer contre l'ennemi, le gros par la route Villars-Matran-Neyruz ; un détachement de droite, de Corminbœuf sur Matran ou Neyruz.*

Le détachement de droite se compose de :

1 bataillon du 7e régiment d'infanterie.

1 batterie du 1er régiment d'artillerie.

Places de rassemblement :

Gros : à la sortie de Fribourg, vers Pérolles.

Détachement : à la sortie de Corminbœuf, dans la direction de Matran, à la croisée des routes de Chésopelloz et de Matran : devant la Maison blanche.

Attaque des avant-postes ennemis à 7 1/2 heures du matin.

Dislocation pour cantonnements du 5 au soir.

Voir ordres-tableaux nos 8 et 9 bis.

Fribourg, le 4 septembre 1890.

Le commandant de la IIe division.

Ordre-tableau nº 8 *bis.*

Dislocation de la IIIe brigade, le 5 septembre au soir.

IIIe brigade infanterie. Etat-major : Mézières.

[1] Voir plus loin la *Dislocation* de la IVe brigade.

5e régiment infanterie. Etat-major :	Villaranon.
Balaillon nº 13	Villaranon.
» » 14	Siviriez.
» » 15	Hennens.
6e régiment infanterie. Etat-major :	Mézières.
Bataillon nº 16	Villaraboud (Chavannes-les-forts, etc.)
» » 17	Mézières.
» » 18	Vuisternens.
Bataillon de carabiniers nº 2	Sâles.
2e régiment cavalerie. Etat-major :	Romont (Mézières, etc.)
Escadron nº 4	Sâles.
» » 5	Vuisternens.
» » 6	Villaraboud.
2e régiment artillerie. Etat-major :	Romanens, Rueyres, Treyfayes.
2e lazaret	Romont-Bellecroix.
Etat-major de division et guides :	Romont (Hôtel du Cerf).

Ligne des avant-postes : Hauteurs de Villaraboud et voie ferrée jusque vers Sâles et Maules.

NB. Chaque corps de 1re ligne vers le sud couvrira ses cantonnements dans la direction de Semsales, en entretenant ses communications avec les corps voisins de droite, de gauche et en arrière. Les troupes qui iraient en reconnaissance sur les hauteurs au sud de Sommentier, se replieraient derrière la ligne Siviriez-Vuisternens-Sâles.[1]

Chénens, le 5 septembre 1890.

Le commandant de la division, LECOMTE, col.-div.

Ordre-tableau nº 9 *bis*.

Dislocation de la IV brigade le 5 septembre au soir.

IVe brigade d'infanterie.	Etat-major : Romont.
7e régiment d'infanterie.	Etat-major : Romont.
Bat. nº 19	Prévonloup.
» nº 20	Romont et Billens.
» nº 21	Romont et Arruffens.

[1] Disposition ajoutée en post-scriptum ensuite de l'ordre supplémentaire de la Direction des manœuvres ci-dessous :

Voici la situation pour le 5 septembre au soir : « La IIe division est concentrée autour de Romont. Les sentinelles des avant-postes ne dépasseront pas la ligne Siviriez-Vuisternens-Sales. » — Le chef d'état-major de la Direction des manœuvres, (sig.) Alioth, colonel.

8e régiment d'infanterie. Etat-major : Grangettes.

Bat. n° 22	Grangettes et Châtelard.
» n° 23	Estévenens.
» n° 24	Villariaz.

2e brigade d'artillerie. Etat-major : Romont.

1er régiment d'artillerie. Etat-major : Les Chavannes.

Batterie n° 7	Les Chavannes.
» n° 8	Les Glanes.

3e régiment d'artillerie. Etat-major : Berlens.

Batterie n° 11	Berlens.
» n° 12	Ferlens.

2e parc de division. Etat-major Colonne de parc n° 3 Colonne de parc n° 4 Trains divers	Villaz-St-Pierre, Fuyens et environs.

2e bataillon du génie : Neyrigue.

Etat-major de division 2e compagnie de guides 2e lazaret	Romont.

Ire DIVISION

ORDRE DE DIVISION N° 9.

Manœuvres de brigade.

Ire BRIGADE

Idée générale.

Un corps d'armée « Est »[1] occupe Fribourg et a détaché une brigade combinée à Bulle.

Un corps d'armée « Ouest » occupe le plateau d'Echallens et a détaché une brigade combinée sur la rive droite de la Broye, à Rue et environs.

La brigade « Ouest » portera comme signe distinctif un manchon blanc au képi.

Situation de la brigade « Est » le 3 septembre au soir.

Rayon de dislocation : Bulle et environs.

Le 3 septembre soir, avant 4 heures, les escadrons 1 et 2 seront à Riaz et Vuadens où ils cantonneront.

Le régiment d'artillerie 1/I à Bulle où il cantonnera.

Quartier de brigade : Bulle.

Ligne des avant-postes : Sales-Grange-Neuve-le Petit Sauvage.

[1] *Commandant* : Colonel brigadier Favre. — *Troupes :* Brigade infanterie I. Escadrons dragons 1 et 2. Régiment artillerie 1/I.

Idée spéciale pour le 4 septembre.

Un détachement ennemi se dirigeant contre Bulle a passé la Broye et s'est avancé jusqu'à Vauderens le 3 au soir.

La brigade « Est » reçoit l'ordre d'occuper Vaulruz le 4 septembre au matin, d'y attendre l'ennemi et de le repousser.

La position doit être occupée par elle à 8 ½ heures du matin.

Quartier général de Romont, le 29 août 1890.

Le commandant de la Ire division,
P. CERESOLE.

ORDRE DE DIVISION N° 10.

Manœuvres de brigade.

IIe BRIGADE

Idée générale.

Un corps d'armée « Est »[1] occupe Fribourg et a détaché une brigade combinée à Bulle.

Un corps d'armée « Ouest » occupe le plateau d'Echallens et a détaché une brigade combinée sur la rive droite de la Broye, à Rue et environs.

La brigade « Ouest » portera comme signe distinctif un manchon blanc au képi.

Situation de la brigade « Ouest » le 3 septembre au soir.

Rayon de dislocation : Gillarens-Vauderens-Prez-Vuarmarens-Rue-Promasens.

Le 3 septembre soir, avant 4 heures, l'escadron de dragons 3 et les compagnies de guides 1 et 9 seront à Prez où ils cantonneront, les régiments d'artillerie 2 et 3/I à Blessens, Promasens, Gillarens, où ils cantonneront.

Quartier de brigade : Rue.

Ligne des avant-postes : Ligne des hauteurs à l'ouest de la route Porsel, Bouloz, Chavannes-les-Forts.

Idée spéciale pour le 4 septembre.

Un détachement ennemi a occupé Bulle et le débouché de la vallée de la Sionge, à Vaulruz.

La brigade « Ouest » reçoit l'ordre de marcher directement contre lui le 4 septembre au matin, et de s'emparer de Bulle.

[1] *Commandant* : Colonel-brigadier David. — *Troupes* : Brigade infanterie II. Bataillon de carabiniers 1. Escadron dragons 3. Compagnies de guides 1 et 9. Régiments d'artillerie 2 et 3/I.

L'infanterie (pointe d'avant-garde), ne doit pas dépasser sa ligne d'avant-postes avant 7 ½ heures du matin.

Quartier général de Romont, le 29 août 1890.

Le commandant de la Ire division,
P. CERESOLE.

ORDRE DE DIVISION N° 11.

Manœuvres de brigade.

BRIGADE « EST » (Ire brigade).

Situation le 4 septembre après midi.

La brigade « Est »[1] a réussi à se maintenir à Vaulruz.

Mêmes cantonnements que le 3.

Quartier de brigade: Bulle.

Ligne des avant-postes : Sales-Grange-Neuve-le Petit-Sauvage.

Idée spéciale pour le 5 septembre.

L'ennemi, après son attaque du 4 septembre, s'est établi sur les hauteurs de Sommentier.

La brigade « Est » reçoit l'ordre de l'attaquer le 5 septembre au matin et de le repousser derrière la Glane.

L'infanterie (pointe d'avant-garde), ne doit pas dépasser sa ligne d'avant postes avant 9 heures.

Quartier général de Romont, le 4 septembre 1890.

Le commandant de la Ire division,
P. CERESOLE.

ORDRE DE DIVISION N° 12.

Manœuvres de brigade.

BRIGADE « OUEST » (IIe brigade).

Situation le 4 septembre après midi.

La brigade « Ouest »[2] n'a pas occupé Vaulruz et s'est retirée sur les hauteurs de Sommentier.

Rayon de dislocation: Siviriez et environs.

Quartier de brigade : Siviriez.

Ligne des avant-postes: Les Ecasseys-La Magne-Moulin-de-Mounaz.

Idée spéciale pour le 5 septembre.

L'ennemi se prépare à attaquer la brigade « Ouest. »

[1] *Commandant* : Colonel-brigadier Favre. — *Troupes* : Brigade infanterie I. Escadrons de dragons 1 et 2. Régiment d'artillerie 1/I.

[2] *Commandant* : Colonel-brigadier David. — *Troupes* : Brigade infanterie II. Bataillon de carabiniers 1. Escadron de dragons 3. Compagnies de guides 1 et 9. Régiments artillerie 2 et 3/I.

La brigade « Ouest » reçoit l'ordre de prendre position sur les hauteurs de la Magne et d'y attendre l'ennemi.

La position doit être occupée à 9 heures du matin.

Quartier général de Romont, le 4 septembre 1890.

Le commandant de la Ire division,
P. CERESOLE.

Situation pour le 5 septembre au soir.

La Ire division est concentrée entre Châtel-St-Denis et Palézieux. Les sentinelles des avant-postes ne dépasseront pas la ligne Semsales-Grattavache-Bouloz.

Le chef d'état-major de la direction :
ALIOTH, colonel.

ORDRE DE DIVISION N° 13.

Dislocation du 5 septembre 1890.

I. La Ire division sera cantonnée conformément au tableau ci-dessous.

II. Les avant-postes occupent la ligne de la Cailloutze (au N. de Semsales) à Bouloz ; ils se composent du régiment d'infanterie n° 3 et d'une demi-compagnie de guides sous le commandement de M. le lieut.-col. Thélin.

Gros des avant-postes : moitié à Les Planches, soit à la bifurcation des routes Semsales-Vaulruz et Semsales-Grattavache ; moitié à « le Clos » (carte au 25,000m) au N. de Fiaugères.

Feux de bivouac autorisés.

III. En cas d'alarme les unités se rassemblent sur leurs places de rassemblement, et font rapport au commandant de la division.

IV. Distribution des vivres le 6, à 8 h. du matin à Chésalles-sur-Oron.

Ambulance stationnaire à Oron-la-Ville.

V. Distribution des ordres pour le 6 septembre au quartier général de la division à la Châtelaine, près de la Verrerie de Semsales, le 5 septembre à 7 h. du soir.

Romont, le 5 septembre 1890.

Le commandant de la division,
P. CERESOLE.

Dislocation du 5 septembre 1890.

Etat-major de la division,	la Verrerie (la Châtelaine).
Compagnies de guides nos 1 et 9,	la Verrerie.

Etat-major de la Ire brig. d'infant.	Semsales (commandant de place : col. de Vallière).
Etat-major du régim. d'infant. n° 1,	»
Régiment d'infant., n° 1,	»
Etat-major du régim. d'infant. n° 2.	Saint-Martin.
Bataillon n° 4,	Fiaugères.
» 5,	St-Martin.
» 6,	Chésalles-s.-Oron (command. de place : maj. de Charrière).
Etat-major de la IIe brig. d'infant.,	Porsel.
Régiment d'infanterie n° 3,	Avant-Postes.
Etat-major du régim. d'infant. n° 4.	Porsel.
Bataillon n° 10,	»
» 11,	Pont.
» 12,	Bezençens.
Bataillon de carabiniers n° 1.	Rogivue et le Jordil.
Etat-major du régiment cav. n° 1,	Promasens.
Escadrons 1 et 2,	Promasens et Gillarens.
» n° 3.	Blessens et Mossel.
Etat-major de la 1re brigade artill.	Semsales.
Régiment artillerie 1/I,	Châtel-St-Denis.
» » 2/I,	Semsales.
» » 3/I,	Chésalles-s.-Oron.
Pionniers d'infanterie,	Grattavache.
Etat-major du lazaret,	Oron-la-Ville.
Ambulances nos 1, 2 et 3,	Palézieux-Village.
Ambulances n° 4,	Oron-la-Ville.
Comp. d'administration,	Palézieux-Gare.

Manœuvres de divisions.

Direction des manœuvres. Ordre n° 3.[1] *Prescriptions générales pour les manœuvres.*

1. Pour interrompre la manœuvre et donner l'ordre de suspendre le combat sur toute la ligne, le directeur des manœuvres fera sonner : « Retraite ! » — et « Officiers à l'ordre ! ».

A ce signal, aussitôt répété par toutes les musiques, les troupes doivent cesser tout mouvement et demeurer à leur place. Les unités

[1] Voir notre précédent numéro, page 336, l'ordre n° 1, prescrivant entre autres que dés 5 heures du soir le 5 septembre les deux divisions devaient se considérer comme étant en état de guerre.

inférieures se réorganiseront, les faisceaux seront formés et les sacs seront posés à terre pour donner du repos à la troupe.

Les officiers montés désignés dans l'ordre n° 2, se rendront à la critique, à l'issue de laquelle ils recevront les ordres pour la dislocation du soir et, s'il y a lieu, pour les manœuvres du lendemain; après quoi ils retourneront auprès de leur troupe.

Dès que le temps nécessaire pour communiquer aux troupes le résultat sommaire de la critique sera écoulé, le directeur des manœuvres fera donner le signal de « garde à vous » qui annoncera la reprise des hostilités.

A ce signal, le combat sera repris au point où il avait été suspendu: l'un des adversaires ordonnant la retraite et marquant nettement son mouvement en arrière, tandis que l'autre formera une avant-garde et la détachera carrément pour opérer la poursuite. Toutefois, cette poursuite ne devra pas dégénérer en une course désordonnée et la cessation des hostilités devra s'effectuer dans l'ordre le plus parfait et avec la plus complète tranquillité.

Le signal de « retraite » donné alors pour la seconde fois ordonnera la cessation complète et *définitive* des manœuvres de la journée.

2. Dans le but de donner autant que possible aux manœuvres le caractère de la guerre, les avant-postes seront placés après chaque journée de combat et ils ne pourront être repliés que sur un ordre du directeur des manœuvres.

3. Lorsqu'un commandant de troupe donne des ordres pour la mise hors d'usage d'un point quelconque (pont, route, etc.), il doit en aviser sans retard le directeur des manœuvres ou le juge de camp le plus rapproché.

Il est interdit de faire usage des fils de fer pour la fortification des positions.

4. L'artillerie désignera au moyen de drapeaux les troupes sur lesquelles elle dirige son feu;

Un drapeau rouge indique que le feu est dirigé sur la cavalerie.
» blanc » » » l'infanterie.
L'absence du drapeau » » » l'artillerie.

5. Afin de renseigner à temps le directeur des manœuvres sur leurs intentions, MM. les commandants des divisions lui feront parvenir chaque jour avant 7 heures du soir leurs ordres de division pour la journée du lendemain.

Le bureau de la direction des manœuvres donnera copie de ces ordres à MM. les juges de camp.

Colombettes, 3 septembre 1890.

Le directeur des manœuvres
de la Ire et de la IIe division,
H. WIELAND, colonel-divisionnaire.

Journée du 6 septembre.

Ire DIVISION

Données spéciales pour le 6 septembre matin.

La Ire division marchera directement de Châtel-St-Denis sur Vaulruz pour intercepter les communications entre Romont et Bulle et faciliter le débouché du corps principal du défilé de la Sarine. Elle cherchera le contact avec ce dernier. Elle se mettra en marche de Châtel-St-Denis à 9 heures du matin.

ORDRE DE DIVISION N° 14.

Ordre de marche pour le 6 septembre au matin.

I. La première division a reçu l'ordre de marcher directement de Châtel-St-Denis sur Vaulruz pour intercepter les communications entre Romont et Bulle et faciliter le débouché du corps principal du défilé de la Sarine. — Une division ennemie venant de Fribourg s'avance contre nous.

II. La Ire division marche à sa rencontre en deux colonnes.

A. La colonne de droite[1] sera rassemblée au N.-O. de Semsales, à 9 h. 30 du m., elle franchira la bifurcation des routes Semsales-Vaulruz et Semsales-Grattavache à 10 h. 15 du m. et marchera par la route Semsales-Pont et la Sionge-Vuisternens. De Semsales à Grange-Neuve elle aura à sa disposition deux routes : 1° La grande route en franchissant la Sionge par le pont de la Sionge ou par le pont de circonstance de Trons-Buteoy. 2° Le chemin (impraticable à l'artillerie), Semsales-Gros-Sauvage-sur-Salettaz-en la Mollie-Grand-Praz-Grange-Neuve.

B. La colonne de gauche[2] sera rassemblée entre Fiaugères et le Clos (carte au 1 = 25,000) à 9 h. 45 du m. Elle franchira à 10 h. 40 le débouché nord de la forêt au N. de Fiaugères, point coté 905, et marchera par le chemin direct du Crêt à la Joux, le long de la lisière est de la forêt de La Joux, elle prendra position à La Joux pour couvrir le passage de la Sionge par la colonne de droite. Si ces deux colonnes n'ont pas rencontré l'ennemi à La Joux, un nouvel ordre de marche sera donné.

III. Le régiment de cavalerie partira à 5 h. du m, pour éclairer le terrain au nord des cantonnements de la Ire division, spé-

[1] *Commandant* : Colonel-brigadier Favre. *Troupes* : Brigade d'infanterie 1, bataillon de carabiniers 1, 5 guides, régiments d'artillerie 1 et 2/I, demi-compagnie de pionniers, ambulances 1 et 2.

[2] *Commandant* : Colonel brigadier David. *Troupes* : Brigade d'infanterie II, 5 guides, régiment d'artillerie 3, demi-compagnie de pionniers infanterie, ambulance III.

cialement dans la direction de Romont et couvrir le rassemblement de la division. Son service d'exploration terminé elle se placera à l'aile gauche de la division, des patrouilles de guides recevront des instructions spéciales.

IV. Le corps des avant-postes se rassemblera de façon à être à l'heure indiquée à sa place de rassemblement au Nord de Fiaugères. Les commandants des deux colonnes de la division prendront leurs mesures pour protéger leur place de rassemblement.

V. La colonne de vivres et bagages se rassemblera à 9 h. du matin, à Chésalles-s.-Oron. Cantonnements à évacuer.

VI. Le commandant de la division sera au quartier de division jusqu'à 10 heures, puis à la tête du gros de la colonne de droite.

A la Châtelaine, le 5 septembre 1890, 7 h. soir.

Le commandant de la Ire division, P. CERESOLE.

IIe DIVISION

Ordre de rassemblement de la IIe division pour le 6 septembre 1890.

L'ennemi occupe le terrain entre Châtel-St-Denis et les hauteurs Le Crêt-Ecasseys.

La IIe division reçoit l'ordre de marcher à sa rencontre et de l'empêcher de gagner les communications entre Romont et Bulle.

La division se rassemblera entre Romont et Aruffens à cheval sur la route à 7 1/4 h. du matin, front contre le sud[1].

[1] *Avant-garde.* — *Commandant:* Lieutenant-colonel Roulet. *Troupes* : Bataillon 16 et 18, 4e escadron de dragons (moins un peloton), batterie no 9, une section de la 2e compagnie de pionniers, ambulance no 6.

Détachement de droite. - *Commandant*: Major Cardinaux. *Troupes :* Bataillon no 14, 1 peloton de l'escadron no 6.

Détachement de gauche. — *Commandant:* Major de Westerweller. *Troupes* ; 2e bataillon de carabiniers moins la 4e compagnie, un peloton du 4e escadron.

Gros: en trois colonnes. — *Commandant* : Colonel-divisionnaire Lecomte.

Colonne de droite : — Colonel-brigadier Techtermann. *Troupes* : 5e régiment d'infanterie, dont le 14e bataillon détaché, 17e bataillon fusiliers, un peloton du 6e escadron, 1er régiment d'artillerie moins la 7e batterie (en réserve), 1re section de la 2e compagnie de pionniers, ambulance no 9.

Colonne du centre: — Colonel-brigadier Frey. *Troupes* : 7e régiment d'infanterie, 4e compagnie de carabiniers, 2e régiment de cavalerie (moins le 4e escadron et deux pelotons détachés). 2e régiment d'artillerie (moins la batterie no 9 à l'avant-garde), 2e compagnie de sapeurs, ambulance no 7.

Colonne de gauche. — Lieutenant-colonel de Wattenwyl. *Troupes*: 8e régiment d'infanterie moins le bataillon 24 (en réserve), un peloton du 5e escadron.

Réserve. — *Commandant* : Colonel-brigadier Delarageaz. *Troupes* : 24e bataillon fusiliers, batterie no 7, 3e régiment d'artillerie, un détachement de guides, 2e bataillon du génie avec un peloton de pionniers, un dit de pontonniers, 1re colonne du parc de division, la 2e restant à la garde des retranchements de Romont.

1° *Avant garde :* formée par les bataillons 16 et 18, 4e escadron de dragons moins un peloton, la batterie n° 9, 1 section de la 2e compagnie de pionniers du génie, ambulance n° 6, se rassemblera à 7 1/4 h. du matin au sud d'Aruffens, entre la route et le chemin de fer.

La tête de l'avant-garde franchira à 8 heures la ligne du chemin de fer Bulle-Romont et se dirigera par Villaraboud et Sommentier sur les Ecasseys et Le Crêt.

2° *Gros:* Le gros marchera sur la même route à distance réglementaire du gros de l'avant-garde.

3° *Détachement de droite :* Se réunira à Billens à 7 1/4 h. du matin, marchera par Villaranon, Siviriez, Chavannes-les-Forts sur Lieffrens et les Ecasseys et gardera au moyen de patrouilles de communication le contact avec le gros marchant par Villaraboud et Sommentier.

4° *Détachement de gauche :* Rendez-vous sur la route de Romont à Mézières à l'endroit appelé « au Moulin » à 7 1/4 h. du matin, marchera par Mézières, Vuisternens, La Magne, La Joux et La Taupe sur Le Crêt.

Réverve : à la Poterie, chemin de Romont à Mézières.

Parc de division : aux Chavannes, la tête sur la route des Chavannes au Moulin.

Train d'approvisionnement : gare Romont et abords, en dehors des routes.

Distribution : à 7 heures du matin.

Train de bagages : vers Biollex, entre Romont et Villaz-Saint-Pierre.

Génie : parc du génie reste à Neirigue avec un peloton de pontonniers.

N.B. Le train d'approvisionnement et le train de bagages attendent des ordres pour s'avancer sur le front ou se diriger sur les cantonnements.

Le commandant de la IIe division.

Quartier général, Romont, 6 septembre 1890.

Ordre de division pour le 7 septembre 1890.

Le combat du 6 septembre est resté indécis. Une division ennemie occupe la ligne Semsales, Bulle, les Ecasseys. La IIe division se retire dans la direction de Romont.

Sauf les inspections que les commandants de corps jugeront à propos de faire faire, les troupes se reposeront demain, mais ne pourront user du chemin de fer pour quitter les cantonnements ; il est rappelé à MM. les officiers l'ordre de division y relatif.

Les commandants des unités pourront permettre aux troupes de

se rendre au service divin qui se célèbrera dans les églises paroissiales.

Le commandant de la IIe division ad intérim,
(sig.) E. FREY, colonel-brigadier.

Ire DIVISION

ORDRE DE SERVICE N° 15.

Dislocation des 6 et 7 septembre 1890.

I. Le combat est resté indécis, la Ire division se retire sur Châtel-St-Denis et environs.

II. Mêmes cantonnements que la veille sauf pour les corps suivants :

Etat-major du régiment d'infanterie n° 3, St-Martin.
Bataillon n° 7, Fiaugères.
» 8, St-Martin.
» 9, Chésalles-s.-Oron.
» 12, Bouloz.

III. Les avant-postes se composent du 3e régiment d'infanterie et de 6 guides, sous les ordres du lieutenant-colonel Jordan-Martin et occupent la ligne Gros-Sauvage-Montborget-Sapaley (les communs) la Mimolleyre-Bois du Chaney, carrefour des routes Chavannes-les-Forts à Bouloz et Ecasseys à Vauderens.

Gros des avant-postes à Le Crêt avec détachement à la bifurcation des routes Semsales à Vaulruz et Semsales à Grattavache.

IV. Demain 7 septembre le corps des avant-postes sera relevé par le régiment d'infanterie n° 1 et 6 guides, sous les ordres du lieutenant-colonel Colomb. Ce nouveau corps des avant-postes devra se trouver à Le Crêt à 12 h. ½ du m.

V. Demain 7 septembre entre en ligne le régiment d'infanterie 17 L., qui sera cantonné à Oron-la-Ville.

VI. Distribution des vivres le 7 à 7 h. du mat. à Chésalles-s.-Oron, le 8, à 8 h. du mat., à Chésalles-s.-Oron.

VII. Distribution des ordres le 7, à 6 h. du soir au quartier général de la division au bureau de l'état-major près de la Verrerie de Semsales.

La Chatelaine, le 6 septembre 1890.

Le commandant de la Ire division.
P. CERESOLE.

Journée du 8 septembre.

Ire DIVISION

Direction des manœuvres. — Donnée spéciale pour la Ire division le 8 septembre matin.

La division a échoué dans la tentative de gagner les communications entre Romont et Bulle par la route Semsales-Vaulruz, et ayant reçu des renforts, tente la marche directe sur Romont par les hauteurs. Elle occupe à 9 ½ heures du matin une position entre les Ecasseys et La Joux.

Le directeur des manœuvres :
(Sig.) H. WIELAND.

ORDRE DE DIVISION N° 16.

Rassemblement de la division le 8 septembre.

I. La division n'a pas réussi à couper les communications entre Romont et Bulle. Ayant reçu des renforts (Régiment infant. 17 L.) elle reçoit l'ordre de marcher directement sur Romont par les hauteurs et d'occuper à 9 ½ h. une position entre les Ecasseys et La Joux.

II. Le régiment 1 de cavalerie part à 6 h. du m. pour explorer le terrain au nord des cantonnements de la division entre Vaulruz et Siviriez ; il couvre à 6 ½ h., le rassemblement de la division, en occupant les diverses routes qui viennent de l'est, du nord et de l'ouest, et aboutissent à Sommentier. Cette tâche terminée il éclaire et protège les ailes de la division.

III. A. Le bataillon de carabiniers 1 doit se trouver à 5 ¼ h. du matin à Grattavache aux ordres de l'ingénieur de division pour servir d'escorte à la compagnie de pionniers, il recevra les ordres subséquents par l'entremise de l'ingénieur de division.

B. L'avant-garde se rassemble à 7 h. du matin sur le plateau de la Boussaleyre (carte au 1 : 25,000) à un demi kilomètre au nord-est de Le Crêt[1].

C. Le gros[2] se rassemble à 8 h. du m. au même lieu.

Le corps des avant-postes sera relevé de façon à arriver à la dite place de rassemblement à 8 ½ h. du matin.

[1] *Commandant* : colonel-brigadier David. *Troupes* : Brigade d'infanterie II, 6 guides, régiment d'artillerie 2/I.

[2] Brigade d'infanterie 1, compagnie de guides 1 et 9, régiments d'artillerie 1 et 3/I, ambulances 1, 2 et 3.

D. Le régiment d'infanterie 17 L. s'arrête à 8 h. sur la route à l'entrée sud de Bouloz et y attend les ordres.

Tous ces corps en arrivant sur leurs places de rassemblement ont à se garder dans les directions Est, Nord et Ouest.

IV. Pour l'état-major de division, l'état-major de la Ire brigade d'infanterie, le régiment d'infanterie 2, le bataillon de carabiniers 1, les compagnies de guides 1 et 9, l'état-major de la Ire brigade d'artillerie, les régiments d'artillerie 1 et 2/I et la compagnie de pionniers d'infanterie, la distribution aura lieu le 8 septembre à 8 h. du m.. à Châtel-St-Denis, pour les autres corps elle reste à Chésalles-s.-Oron à 8 h.

Deux colonnes de vivres et bagages se formeront en rendez-vous jusqu'à 9 h. du m.: 1° l'une à Bezencens pour les corps qui touchent à Chésalles-s.-Oron ; 2° l'autre à Châtel-St-Denis pour les corps qui touchent à Châtel-St-Denis. Elles attendront les ordres sur ces emplacements.

V. Le commandant de la division sera jusqu'à 7 heures à la Châtelaine ensuite avec le gros.

Cantonnements à évacuer.

Quartier général de la Châtelaine, le 7 septembre 1890.

Le commandant de la Ire division,
P. Ceresole.

IIe DIVISION

Direction des manœuvres. — Données spéciales à la IIe division pour le lundi 8 septembre, matin.

Les renseignements parvenus la veille au soir font croire que l'ennemi abandonne la première direction de marche et se porte directement contre Romont par les hauteurs du Crêt.

La IIe division ayant reçu des renforts, a l'ordre d'attaquer l'ennemi et de l'empêcher de se porter sur Romont. Elle ne franchira pas la ligne de ses avant-postes avant 9 1/2 heures du matin.

Quartier général de la IIme division. Romont, le 7 septembre 1890, 6 heures 30 m. du soir.

Ordre de rassemblement pour le 8 septembre.

Les renseignements parvenus ce soir font croire que l'ennemi abandonne sa première direction de marche et se porte directement sur Romont par les hauteurs du Crêt.

La IIe division ayant reçu des renforts, a l'ordre d'attaquer l'ennemi et de l'empêcher de se porter sur Romont.

En conséquence :

La IIe division se trouvera demain 8 septembre à 8 h. ½ du matin sur les places ci-après :

L'avant-garde : formée des avant-postes de ce jour. — Sur la ligne des avant-postes de ce jour.

Détachement de droite : formé de deux bataillons d'infanterie. — A la sortie sud de Hennens.

Détachement de gauche : formé d'un bataillon et d'un peloton de cavalerie, à Sâles.

Le Gros : entre Villariaz et Vuisternens, à cheval sur la route de Villariaz à Vuisternens.

La réserve : derrière le gros.

La réserve de position : formée du parc de division et d'un bataillon de landwehr, aux retranchements de Romont entre les Chavannes et le Moulin.

La réserve mobile : formée de un régiment de landwehr moins un bataillon, un régiment d'artillerie, un peloton de dragons et un peloton de pontonniers à l'Ouest de Villariaz, sur la route de Villariaz à Mézières.

Le parc du génie : reste à Neyrigue avec un peloton de pontonniers.

Le train d'approvisionnement et de bagages : se réunira à la gare de Romont à 7 heures du matin. Les voitures d'approvisionnement toucheront les vivres à la gare et formeront le parc avec les autres voitures entre la route Romont-Arruffens et le chemin de fer pour y attendre les ordres de dislocation.

Les ordres de mouvement : seront donnés sur le terrain à 9 heures du matin.

Romont, le 7 septembre 1890.

Pour le commandant de la IIe division, Le chef d'état-major.

NB. — Avant-garde : Commandant, lieutenant-colonel de Wattenwyl; bataillons nº 23-24, 1/5 peloton dragons.

Détachement de droite : Commandant, lieutenant-colonel de Zürich; bataillons nos 13-15.

Détachement de gauche : Commandant, major de Westerweller ; bataillon de carabiniers nº 2, 1 peloton du 4me escadron de dragons.

Gros : Colonel-divisionnaire Lecomte, 3 colonnes.

Réserve : Commandant, lieutenant-colonel Delarageaz, en 2 corps.

Réserve de position : Commandant, major Hartmann ; parc de division, bataillon 31 L.

Réserve mobile : Commandant, lieutenant-colonel Rott, bataillons 32-33 L., 1er régiment d'artillerie, 1 peloton du 5me escadron de dragons, 1 peloton de pontonniers.

Quartier général de la IIe division. Romont 8 septembre 6 h. du soir.

Ordre d'avant-postes pour le 8 septembre 1890 [1].

[1] Avant-postes. *Commandant :* Lt-col. Roulet, chef du 6me régiment d'infanterie. *Troupes :* Bat. 16 et 18, 1 peloton de l'escadron 5.

1. L'attaque de la position de *Sommentier* a été repoussée. Notre division doit se retirer sur la position *Treyfayes-Romanens.*

2. *Ligne des avant-postes :* Ligne du chemin de fer Romont-Bulle, de Vuisternens à Sâles.

3. *Des patrouilles* seront envoyées dans la direction de Chavannes-les-Forts, Sommentier, La Joux, Vaulruz.

Patrouilles de communication entre Vuisternens et Romont.

4. *Les avant-postes* ne doivent pas dépasser la ligne du chemin de fer.

5. *Position de combat :* Hauteurs de Romanens-Treyfayes.

6. *Le gros* s'établira à Vuisternens.

7. *Les avant-postes* doivent être placés ce soir à 6 h. 30 m.

Pour le commandant de la IIe division :
Le chef d'état-major.

Ire DIVISION

ORDRE DE DIVISION N° 17.

Ordre de dislocation.

I. L'attaque ennemie sur Sommentier ayant été victorieusement repoussée, la Ire division a maintenu ses positions. L'ennemi continue à être disloqué au sud-ouest de Romont.

II. La division sera cantonnée cette nuit comme suit : état-major de la division, La Châtelaine ; compagnie de guides 1 et 9, La Verrerie ; état-major de la brigade d'infanterie I, Semsales (commandant de place : colonel de Vallière). Etat-major régiment infanterie 1, St-Martin ; bataillon n° 1, Le Crêt ; bataillon n° 2, Fiaugères ; bataillon n° 3, St-Martin ; état-major et régiment infanterie 2, Semsales ; état-major brigade infanterie II et du régiment infanterie 3, Porsel ; bataillon 7, Bouloz ; bataillon 8, Porsel ; bataillon 9, Pont ; régiment infanterie 4, avant-postes ; bataillon carabiniers 1, Rogivue et Jordil ; état-major du régiment de cavalerie et escadron 1, Vauderens ; escadron n° 2, Bouloz (commandant de place major Ruffy) ; escadron n° 3, Blessens et Mossel ; état-major de la brigade d'artillerie I, Semsales ; état-major du régiment artillerie 1/I, Châtel-St-Denis ; batteries 1 et 2, Châtel-St-Denis ; régiment artillerie 2/I, Semsales ; régiment artillerie 3/I, Chesalles sur Oron (commandant de place major de Charrière) ; pionniers d'infanterie, Grattavache ; état-major lazaret, ambulances 1, 2 et 3, Chesalles sur Oron ; ambulance n° 4, Oron-la-Ville ; compagnie d'administration, Palézieux-Gare ; régiment infanterie 17 landwehr, Bezencens.

III. Le service de sûreté sera fait par le régiment d'infanterie n° 4, sous le commandement du lieutenant-colonel David Perret. La ligne des avant-postes passe par Pont-d'Avaux, Pont de la Sionge, La Joux, La Magne et à Sommentier. Les feux de bivouac sont autorisés dans les soutiens et grand'gardes pour autant qu'ils pourront être installés hors de la vue de l'ennemi.

IV. La distribution aura lieu demain 9 septembre, à 8 heures matin, aux deux places suivantes :

1° Pour l'état-major de division, l'état-major de la Ire brigade d'infanterie, régiment d'infanterie n° 2, bataillon de carabiniers n° 1, compagnies de guides 1 et 9, état-major brigade d'artillerie 1, régiments artillerie 1 et 2, à Châtel-St-Denis.

2° Pour tout le reste de la division, à Bezencens.

V. Le quartier général de la division est à la Châtelaine, près la Verrerie de Semsales.

Quartier général de la Châtelaine, le 8 septembre, 5 heures soir.

Le commandant de la Ire division,
P. CERESOLE.

Journée du 9 septembre.

Ire DIVISION

ORDRE DE DIVISION N° 18.

Ordre de marche pour le 9 septembre 1890.

I. L'ennemi s'est retiré dans la direction de Tréfayes et Romanens et menace de là les communications avec Bulle, la Ire division a l'ordre de l'y attaquer.

II. Dans ce but, la Ire division marchera le 9 septembre en une colonne.

A. *Avant-garde.* L'avant-garde franchira la bifurcation des routes Semsales à Vaulruz et Semsales à Grattavache à 7 heures 45 m. Elle suivra la route Semsales, la Sionge, Sales et aura à sa disposition le pont de la Sionge et le pont de circonstance de Troncs Buteoy (carte au 1 : 25,000).

B. *Gros.* La tête du gros franchira la même bifurcation à 8 heures 30 m. le bataillon de carabiniers à 9 heures 20, l'ambulance n° 2 à 10 heures. Le gros suivra la route Semsales-Vaulruz. Arrivé à les Ponts derrière, il recevra un nouvel ordre de marche.

C. *Corps de flanqueurs.* Le régiment d'infanterie 17 L. suivra la

route Fiaugères-Grattavache-Champ-de-l'Eglise-Grand Praz-Grange-Neuve. Il passera à Grattavache à 7 heures 20 et ira prendre position dans les bois au sud-ouest de Grange-Neuve (carte au 1.25.000).

III. *Le régiment de cavalerie* partira à 6 heures matin pour explorer les positions ennemies sur le plateau Tréfayes-Romanens, puis il se placera à l'aile gauche de la division.

IV. *Les pionniers d'infanterie* partiront de Grattavache à 5 heures matin pour mettre en état le chemin Grattavache-Grange-Neuve et rejoindront ensuite la colonne.

V. *Le corps des avant-postes* sera replié de façon à entrer à sa place dans la colonne, les troupes du secteur de droite se rassembleront en avant sur la route Semsales-Vaulruz, prendront une position masquée à la vue de l'ennemi et attendront la colonne. Les troupes du secteur de gauche se rassembleront sur leur gros.

VI. *Les colonnes de vivres et bagages* se formeront à 10 heures matin en rendez-vous : colonne A à Le Crêt pour les corps qui auront touché à Bezencens ; colonne B à Semsales pour les corps qui auront touché à Châtel-St-Denis. Elles attendront les ordres dans ces localités. Cantonnements à évacuer.

VII. *Le commandant de la division* sera à la tête du gros.

Quartier général de la Châtelaine, le 8 septembre 6 h. soir.

Le commandant de la Ire division.
P. CERESOLE.

ORDRE DE DIVISION N° 19.

Ordre de dislocation pour le 9 septembre 1890.

I. L'ennemi a dû abandonner sa position Tréfayes-Romanens et se retirer dans la direction de Romont.

II. La Ire division cantonnera cette nuit comme suit : Etat-major de la division, la Châtelaine ; compagnies de guides nos 1 et 9, à la Verrerie ; état-major brigade infanterie I, Semsales ; état-major régiment infanterie n° 1, La Joux ; bataillons nos 1 et 2, La Joux ; bataillon n° 3, Le Crêt ; régiment infanterie n° 2, Semsales.

[1] *Commandant* : colonel-brigadier David. — *Troupes* : régiment infanterie 2 ; 5 guides ; régiment artillerie 2/I ; un détachement pionniers infanterie ; ambulance 1 ; — *Troupes* : compagnies guides 1 et 9 ; bataillon 1 ; régiment artillerie 1 et 3/I ; bataillons 2 et 3 ; 5 guides ; bataillon de carabiniers 1 ; détachement pionniers infanterie ; brigade infanterie II ; ambulances 2 et 3. — *Troupes* : régiment d'infanterie 17.

(Commandant de place colonel de Vallière). Etat-major brigade infanterie II, Siviriez (commandant de place colonel David). Régiment infanterie n° 3, Prez (commandant de place lieutenant-colonel Thélin). Bataillon n° 7, Prez; bataillon n° 8, Prez; bataillon n° 9, Chavannes-les-Forts (Commandant de place major Grenier). Régiment infanterie n° 4, Siviriez; bataillon carabiniers n° 1, avant-postes; état-major régiment cavalerie 1, Vauderens; escadron n° 1, Ursy; escadron n° 2, Vauderens; escadron n° 3, Blessens et Mossel; état-major brigade artillerie I, Semsales; état-major du régiment artillerie 1/I, Siviriez; batterie n° 1, Chavannes-les-Forts; batterie n° 2, Siviriez; régiment artillerie 2/I, Semsales; état-major régiment artillerie 3/I et batterie n° 5, Prez; batterie n° 6, Esmonts; pionniers d'infanterie, Sommentier; état-major lazaret 1 et ambulances n°s 1, 2, 3, La Rogivue; ambulance n° 4, Oron-la-Ville; compagnie d'administration n° 1, Palézieux-Gare; régiment infanterie n° 17 L, avant-postes.

III. Le service des avant postes est fourni par le régiment infanterie n° 17 L. et le bataillon de carabiniers n° 1, sous le commandement du lieutenant-colonel Jent. La ligne des avants-postes est formée par la ligne de chemin de fer Bulle-Romont, qui ne devront pas dépasser les petits postes. Feux de bivouac autorisés dans les soutiens et les grand'gardes. Gros à Villarabout et Sommentier.

IV. Distribution demain 10 septembre, à 7 heures du matin, à Siviriez-Gare.

V. Le quartier général de la division reste à la Châtelaine, près la Verrerie.

Le commandant de la Ire division,
P. Ceresole.

IIe DIVISION

Romont, le 8 septembre 1890.

Ordre de rassemblement pour le 9 septembre.

Demain, 9 septembre, la IIe division se trouvera à 7 heures moins un quart du matin sur les places ci-après désignées.

Avant-garde (lieut.-col. d'inf. Roulet, 16e et 18e bat., 1 peloton du 5e escad.): sur la ligne des avant-postes, le gros et le commandant à Vuisternens.

Détachement de droite (14e bat. et 1 peloton du 6e escad.): à Mézières (vers le chemin de Villaraboud).

Détachement de gauche (col.-brig. Delarageaz, 2e bat. carab., 17e bat.

fusil., 1 peloton du 4e escad., 2e rég. d'art., 1 peloton 2e pionniers): à Rueyres-Romanens.

Gros : à Villariaz, derrière le bois.

IIIe brigade d'inf. et 1er rég. d'art. à droite par lignes de régiments.
IVe » et 3e » à gauche »
2e régiment de cavalerie moins détachement à l'aile droite.
2e bataillon du génie » » » gauche.
Ambulances nos 6, 9 et 10 en dernière ligne.

Réserve de position : parc de division, une compagnie de landwehr, 1 section de pionniers, aux retranchements de Romont.

Réserve mobile : 11e rég. de landwehr, entre Villariaz et Estévenens.

Parc de génie et 1 peloton de pontonniers, à Neirigue.

Train de combat : au nord d'Estévenens, près la route.

Train d'approvisionnement et de bagages : à Romont et Arruffens.

Le commandant de la IIe division :
LECOMTE, col.-div.

Quartier général de la IIe division.
Romont, le 9 septembre 1890, soir.

Ordre de division no 7.

Par suite d'indisposition de M. le colonel-divisionnaire Lecomte, le commandement de la IIe division a été remis par lui jusqu'à la fin des manœuvres actuelles au colonel-brigadier Frey, commandant de la IVe brigade d'infanterie.

La place de distribution de vivres pour le 10 septembre étant encore à Romont-gare, les troupes toucheront ce jour pour deux jours (le 10 et le 11 septembre); pour le 11 on touchera des conserves.

Les chars de tuniques (1 par bataillon) seront remis par le chef de la compagnie d'administration aux quartiers-maîtres des corps sur la place de distribution; il en recevra décharge.

Les dits chars devront être retournés le 11 septembre au matin, à la compagnie d'administration à Fribourg, avec les chars à couvertures.

Le commandant de la IIe division ad intérim,
(signé) FREY, colonel-brigadier.

Direction des manœuvres. Situation de la IIe division le mardi 9 septembre, soir.

La position Treyfayes-Romanens a dû être abandonnée.

La IIe division s'est retirée derrière la Neirigue. Les avant-postes resteront derrière la Neirigue et la ligne du chemin de fer Vuisternens-Romont, que les petits postes ne dépasseront pas.

Journée du 10 septembre.

Ire DIVISION

ORDRE DE DIVISION No 20.

Rassemblement de la division le 10 septembre.

I. L'ennemi a fortifié les positions entre Mézières et la Neyrigue. La Ire division l'attaquera dans cette position.

II. *Le régiment de cavalerie* partira à 6 heures pour éclairer les positions ennemies et couvrir le rassemblement de la division, puis il viendra s'annoncer au commandant de la division dont il recevra des ordres spéciaux.

III. *La Ire division sera rassemblée* à 7 heures 45 en deux colonnes.

A. *Colonne de droite*[1] aux Ecasseys. Les régiments d'artillerie 1 et 3/I passeront pour s'y rendre par Bouloz. Couvrir la place de rassemblement du côté de la Mimolleyre.

B. *Colonne de gauche*[2] à la bifurcation des routes les Ecasseys à Vauderens et Prez (près Siviriez), à Mossel, lieu dit au Rafour. Couvrir la place de rassemblement du côté de l'est et de l'ouest.

IV. *Les chars de vivres et de bagages* se rendront directement dans les cantonnements du 10 septembre, une fois la distribution faite.

V. *Avant-postes.* Le bataillon de carabiniers 1 se rassemblera à 7 heures 15 m. à Sommentier et y prendra position pour protéger la place de rassemblement des Ecasseys. A 8 heures 45 m. il partira pour rejoindre la colonne de gauche près de Villaraboud et s'annoncera au commandant de la division. Le régiment infanterie 17 L. prendra position à 7 heures 15 m. au nord de Prez (près Siviriez), pour couvrir la place de rassemblement du Rafour, puis il entrera dans la colonne de gauche à son passage.

VI. *Le commandant de la division* sera à la colonne de gauche.

Quartier général de la Châtelaine, le 9 septembre 1890, 7 h. soir.

Le commandant de la Ire division,
P. Ceresole.

[1] *Commandant* : colonel-brigadier Favre. — *Troupes* : brigade infanterie I ; détachement de 8 guides ; brigade artillerie I ; Ambulance 1. — [2] *Troupes* : brigade infanterie II ; régiment infanterie 17 L. entrent plus tard dans la colonne ; bataillon de carabiniers 1 ; détachement de 8 guides ; compagnie pionniers infanterie ; ambulances 2 et 3.

IIe DIVISION

Quartier général de Romont, le 10 septembre 1890.

Ordre de division pour le 10 septembre.

1. L'ennemi occupe les hauteurs au sud-est de la Neirigue.

2. Notre division s'est retirée dans la direction de Romont. Elle pourra compter sur l'arrivée de renforts dans le courant de la journée et sur la coopération d'un détachement marchant par la vallée de la Sarine directement de Fribourg à Bulle.

3. La IIe division a l'ordre d'occuper et de fortifier la position entre Mézières et la Neirigue. Les travaux de défense devront être achevés et la position occupée à 9 heures du matin.

4. La division y attendra l'attaque de l'ennemi qu'elle a l'ordre de refouler.

5. Le régiment de landwehr se rassemblera entre Berlens et la Syllaire à 7 ½ heures du matin.

6. La IIIe brigade moins les deux bataillons d'avant-postes se rassemblera, à 8 heures, au nord de la route qui conduit de Vulsy à l'angle de la forêt (cote 826).

7. La IVe brigade et le bataillon de carabiniers seront rassemblés sur la route entre Mézières et le Vulsy à 8 heures du matin.

8. L'artillerie se rassemblera à 7 ½ heures, au Closy, entre les Glânes et Berlens. Elle marchera directement sur les positions qui lui seront assignées par le commandant de la brigade d'artillerie II. Elle devra être en position à 8 ½ heures.

9. La cavalerie se réunira à 7 heures du matin entre Mézières et la ligne du chemin de fer et partira immédiatement pour éclairer dans la direction de Sommentier-Vaulruz, Bulle-Grangettes, Châtelard, Romanens.

10. Le génie recevra des ordres spéciaux.

11. Le train de combat se formera en parc à 8 heures du matin, aux Chavannes.

12. Le parc de division se rassemblera à Villaz-St-Pierre, à 8 ½ heures.

13. Le lazaret reste à Bellecroix.

14. Les avant-postes se retireront à 9 heures, derrière l'aile gauche de la position et se placeront sous les ordres du commandant de la IIIe brigade.

Le commandant de la division sera à Mézières.

Pour le commandant de la division :
Le chef de l'état-major.

Ordre d'armée à la Ire division.

Nous avons été attaqués au débouché des défilés de la Sarine

par des forces supérieures et forcés de nous retirer. Veuillez rétablir la communication avec nous en vous retirant dans la direction de Bulle.

Château-d'Œx, le 10 septembre.

Le commandant de l'armée du sud :
(Sig.) H. WIELAND.

DIRECTION DES MANŒUVRES. ORDRE N° 5.

Inspection et défilé du 11 septembre 1890.

A. Inspection.

1° Monsieur le conseiller fédéral Hauser, chef du Département militaire, passera les deux divisions en revue le 11 septembre, sur le plateau entre Dompierre, Prévonloup et Lovattens. Les deux divisions seront rangées chacune sur deux lignes front au nord-ouest, la IIe division devant la Ire, selon le croquis ci-joint.

Le 11 septembre, à 8 heures du matin, toutes les troupes devront être à leur place et rangées pour l'inspection qui commencera à 8 heures 15.

2° Le 11 septembre, à 6 heures 45 du matin, se trouveront devant l'église de Dompierre et se présenteront au major Audéoud, second officier de l'état-major de la direction des manœuvres :

a) le second officier d'état-major de chaque division, un adjudant des brigades d'artillerie, les adjudants de régiment de toutes les armes, l'adjudant du commandant du bataillon du génie, du bataillon du train, du parc de division et du lazareth de campagne. Ces officiers recevront là les ordres et instructions pour leurs corps respectifs.

b) la compagnie de guides n° 9. Cette compagnie sera chargée de maintenir l'ordre sur la place de l'inspection.

3° Les corps de troupes qui prendront part à l'inspection devront être équipés au complet et amèneront leurs voitures. Ne prendront pas part à l'inspection :

a) les compagnies d'administration et leurs voitures;

b) les fourgons des états-majors, ainsi que les chars de bagages et d'approvisionnements des différents corps.

4° Les bataillons d'infanterie seront formés en colonne serrée par pelotons à cinq pas. Pendant l'inspection, le drapeau sera placé au centre du peloton de tête.

A la droite de chaque régiment se placeront :

la musique du régiment;

les pionniers d'infanterie derrière la musique, sur l'alignement du 2e peloton.

Le chef du régiment se placera à la droite du régiment, les chefs

de bataillons à la droite de leurs bataillons, leurs états-majors derrière eux.

Les états-majors de brigade prendront place à la droite de chaque brigade.

Dans chaque bataillon les pelotons seront égalisés.

A l'approche de l'inspecteur et pendant qu'il passe devant le front d'un corps, la musique de ce corps sonne la marche au drapeau.

Dès que l'inspecteur a dépassé un corps, la musique de ce corps cesse de jouer.

B. Défilé.

1° Après que l'inspecteur aura passé devant le front des deux divisions, le défilé commencera.

Les troupes de la IIe division défileront les premières, puis viendra la Ire division.

L'inspecteur se placera devant l'angle sud-est du petit bois qui se trouve sur le croquis vis-à-vis de l'aile gauche de la IIe division.

2° L'ordre pour le défilé de chacune des deux divisions sera le suivant :

la compagnie de guides (au pas) ;
le bataillon de carabiniers;
les deux brigades d'infanterie,
le régiment d'infanterie de landwehr ;
le régiment de dragons (au pas);
la brigade d'artillerie (au pas);
le bataillon du génie (pour la IIe division);
le train de combat (sous le commandement du chef du bataillon du train);
le parc de division (pour la IIe division);
le lazareth de campagne.

Dans le cas où la cavalerie et l'artillerie devraient défiler une seconde fois, elles recevraient des ordres ultérieurs.

Le commandant de la division suit la compagnie de guides à une distance de 50 mètres.

Les unités tactiques observent entre elles une distance de 20 mètres.

Les régiments, le bataillon du génie, le train de combat, le parc de division et le lazareth de campagne défilent à une distance de 40 mètres les uns des autres.

La distance entre les brigades est de 80 mètres.

Celle entre les deux divisions est de 200 mètres.

Ces distances sont celles comprises entre les corps de troupes eux-mêmes. Les commandants, ainsi que la musique qui les précède et l'état-major qui les suit, devront y trouver leur place.

3° Les bataillons d'infanterie défilent en colonne serrée par pelotons à 5 pas de distance.

Les pionniers en peloton à 10 pas devant le premier bataillon de chaque régiment.

Les musiques de régiment marchent à l'aile gauche alignées sur l'état-major; en face de l'inspecteur elles s'arrêtent. Après le défilé de leurs corps, elles cessent de jouer et le suivent.

La musique du dernier régiment d'infanterie de chaque division attendra le bataillon du génie, le train de combat, le parc et le lazareth et jouera pendant leur passage.

L'état-major de régiment défile à 5 pas devant les pionniers.

La cavalerie défile par pelotons, l'artillerie par batteries, les autres unités par 6 voitures au plus placées de front.

Le commandant de la division salue l'inspecteur et se rend à sa droite.

4° Après avoir défilé devant l'inspecteur, les troupes continueront à marcher droit devant elles sur une distance de 100 mètres au moins, puis elles allongeront le pas, obliqueront à gauche et s'écouleront suivant les instructions qui seront données aux adjudants le matin de l'inspection.

Bains-des-Colombettes, le 4 septembre 1890.

Le directeur des manœuvres, Henri WIELAND, colonel-div.

IIe DIVISION

Ordre de division pour le 11 septembre 1890.

Les commandants de corps de troupes et les états-majors, se référeront pour tout ce qui concerne l'inspection et le défilé à l'ordre n° 5 de la direction des manœuvres qui leur a été transmis.

Il leur est expressément recommandé d'être en place à l'heure indiquée. Les chefs d'unités sont rendus responsables des retards qui pourraient se produire.

Les instructions complémentaires seront données sur place s'il y a lieu.

Le commandant de la IIe division, par intérim :
(sig.) FREY, colonel.

Le canton du Tessin et son occupation par les troupes fédérales.

Les événements qui se déroulent dans ce canton sont la grande actualité en Suisse. Nous croyons en conséquence intéresser nos lecteurs, plus spécialement nos lecteurs étrangers, en leur faisant du Tessin une description succincte, que nous compléterons à l'aide de divers relevés statistiques.